

POURQUOI CHOISIR LA LOCATION ?

C'EST DU SERVICE EN PLUS !

LES AVANTAGES



Pas plus cher que l'achat



Gage d'un parc homogène
et d'un renouvellement régulier du matériel



Les interventions sur site incluses et prêt de
matériel en cas de panne



Un matériel toujours adapté et toujours en
adéquation avec les évolutions logicielles
imposées par la CPAM



La location est une charge entièrement
déductible de votre chiffre d'affaires,
gage d'une meilleure défiscalisation



Disposer d'un interlocuteur unique
spécialisé en informatique santé

POUR QUELS BESOINS ?

LA LOCATION INFORMATIQUE,
PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR :

DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

(écrans, PC, PC portable, périphériques, serveurs, tablettes...)

DES LOGICIELS

(applicatifs, progiciels, firewall, systèmes de sécurité, CRM...)

DU MATÉRIEL RÉSEAU

(routeur, matériel wifi, switch, ...)

Alp2i Médical prend également en charge dans le contrat de location le coût de la prestation d'installation informatique et même de la maintenance informatique réalisée par notre équipe.

LE CHOIX DE LA LOCATION, POURQUOI ?

1/ Choisir la location c'est choisir un ordinateur parfaitement adapté à votre usage mais c'est aussi souscrire à des services associés. Acheter un ordinateur, ce n'est pas compliqué, mettre en place un système informatique santé au sein d'un cabinet c'est une autre histoire. Gérer seul ses problèmes informatiques est très chronophage, et reste souvent compliqué.

2/ L'avantage principal est d'éviter l'investissement financier, les solutions informatiques pouvant être coûteuses. Pas de sortie de trésorerie, le loyer passe dans les charges de votre cabinet.

Le matériel informatique ayant une obsolescence de plus en plus rapide, la location est souvent utilisée comme solution de renouvellement (Trilog vous offre une solution sur 36 ou 48 mois), vous conservez un loyer équivalent (hors matériel et services associés supplémentaires) et vous renouvelez votre matériel régulièrement, ce qui vous permet d'avoir toujours un matériel opérationnel. Dans ce cas l'option d'achat n'est pas utilisée.

3/ Louer son ordinateur c'est bénéficier d'un service en cas de panne. La location intègre l'échange standard sur site et permet de bénéficier d'une réactivité plus importante en cas de problème important. Ce n'est pas la garantie du constructeur qui prend en charge la réparation mais Trilog qui se déplace sur site avec un ordinateur échange standard. Une seule intervention pour plus de rapidité et d'efficacité. L'intégralité de votre système est remis en bon état de fonctionnement en très peu de temps. Pas de perte de consultation.

4/ Enfin la location ne coûte pas plus cher que l'achat ! La location de matériel informatique permet de laisser intacte la capacité d'investissement de votre cabinet, en évitant notamment d'investir dans l'informatique dont la valeur baisse très rapidement. Des études estiment à 4 ans la durée de vie d'un PC en cabinet. Passé ce délai, les coûts de maintenance du poste dépasseraient le prix d'achat d'un ordinateur neuf. Entre la 4ème et la 5ème année, ces mêmes coûts augmentent significativement. En optant pour le contrat de location, les fonds de votre cabinet restent ainsi disponibles pour financer par exemple, du matériel médical permettant d'augmenter les marges du cabinet.

Ne pas oublier que la location de votre matériel informatique vous permet de lisser vos dépenses sur l'année, de bénéficier d'un service informatique efficace, et de pouvoir également disposer d'un matériel d'entreprise ultra performant sans apport initial !

